

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mil vingt et un,

Le 14 Septembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Francis GRELLIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 09 Septembre 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GARDEN Bruno, RAFFIN Patrick, DUPUY Isabelle, VILLENEUVE SOULARD Claudie, BELTRAMÉ Stéphanie, MOURMANT Christophe, MORIN Stéphane, BUREAUD Grégory, REYMOND-BURDIN Rose-May formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 18 membres.

Excusé(s) avec pouvoirs : DREY Marie-France a donné pouvoir à DUPUY Isabelle, RANNOU Virginie a donné pouvoir à MORIN Stéphane, GOUSSET Estelle a donné pouvoir à LESPINASSE Sylvain, DEJEAN Michel a donné pouvoir à GRELLIER Francis.

Absent(s) excusé(s) : LACOTTE Christian

Absent : FERRAND Pascal.

A été nommée secrétaire de séance : Stéphanie BELTRAMÉ.

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission et mise à jour du tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marie-Pierre BOSSARD, élue sur la liste «Une équipe nouvelle pour un village nouveau » a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale par courrier recommandé en date du 15 Juillet 2021, réceptionné en mairie le 16 Juillet 2021.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce courrier a été adressé pour information à Madame la Sous-Préfète de Saintes le 21 Juillet 2021,

En application de l'article L. 270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, et compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2020, Monsieur YASSIN Faysal, candidat suivant de la liste « une équipe nouvelle pour un village nouveau » est convoqué au présent conseil municipal. Il accepte de remplacer Madame Marie-Pierre BOSSARD démissionnaire du Conseil Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur YASSIN Faysal, est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

► **Considérant** la démission de Madame Marie-Pierre BOSSARD de son poste de conseillère municipale, effective à compter du 16 juillet 2021,

► **Considérant** que Monsieur YASSIN Faysal, suivant de la liste « Une équipe nouvelle pour un village nouveau », a accepté de devenir conseiller municipal,

Le Conseil Municipal :

- . **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur YASSIN Faysal dans les fonctions de conseiller municipal,
- . **PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Francis GRELLIER